

Comité de suivi de l'accord Forfait-Jours

L'UNSA fait évoluer le texte grâce au dialogue social !

juin 2017



Parce que l'UNSA-Ferroviaire ne s'est pas contentée d'accepter simplement le Forfait-Jours, nous avons imposé des critères stricts de mise en œuvre :

- ✓ Parce que le Forfait-Jours oblige l'Entreprise à contractualiser et reconnaître l'accomplissement d'une charge de travail annuelle et non plus seulement le présentiel.
- ✓ Parce que l'évaluation de la charge donnée est rendue obligatoire pour la contractualisation et la signature du Forfait-Jours.
- ✓ Parce qu'un entretien individuel spécifique pour le Forfait-Jours doit être réalisé entre l'agent et son hiérarchique, afin d'échanger sur les conditions de mise en œuvre du Forfait-Jours.
- ✓ Parce que les conditions de rémunération ou de compensation d'astreinte sont clairement définies et ne peuvent être remises en cause.
- ✓ Parce que les conditions du paiement d'heures supplémentaires en cas de surcharge exceptionnelle de travail ne sont pas remises en cause.
- ✓ Parce qu'en signant le Forfait-Jours, nous n'avons pas oublié les agents qui sont hors périmètre du Forfait-Jours ; l'accord et les comités de suivis permettront d'étudier équitablement tous les cas.
- ✓ Parce que seules les Organisations Syndicales signataires participent au suivi de l'accord, l'UNSA-Ferroviaire peut et veut porter vos interrogations, remarques et revendications sur le Forfait-Jours, quel que soit votre collègue.
- ✓ Parce que de plus en plus d'agents demandent à être éligibles au Forfait-Jours, nous travaillerons pour que cet accord, qui modernise les conditions de travail, puisse être octroyé au plus grand nombre, sur la base du volontariat.

C'est pourquoi, en toute responsabilité, l'UNSA-Ferroviaire fera vivre cet accord lors des comités de suivi, afin d'éviter toute dérive ou interprétation de ce qui a été signé en mars 2017. Parce qu'être un syndicat responsable, c'est prendre des décisions en accord avec la société du 21^e siècle, en respectant les besoins et la protection des salariés-es.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Forfait-jours



**L'expertise professionnelle UNSA,
au service des salariés-es**